

TELEFILM
C A N A D A

Programme de
développement Allocation
des financements

Historique

Novembre 2011 : lancement Indice de réussite

L'année suivante, refonte majeure du Programme de développement

- Admissibilité resserrée : finance exclusivement les sociétés établies ayant au moins un film en salles dans les derniers 5 ans
- Aides automatiques et sélectives
- Basée sur la performance de la filmographie
- Approche par portefeuille et non par projets

2012-2019 : le programme s'étend

- Possibilité d'ajouter un ou des projets au portefeuille s'il s'agit d'un projet d'un groupe visé
- Volet autochtone
- Ouverture du programme aux documentaristes

Historique

2020 : introduction du volet destinée aux personnes racialisées

Le programme a maintenant quatre volets, mais plus de « groupes visés » :

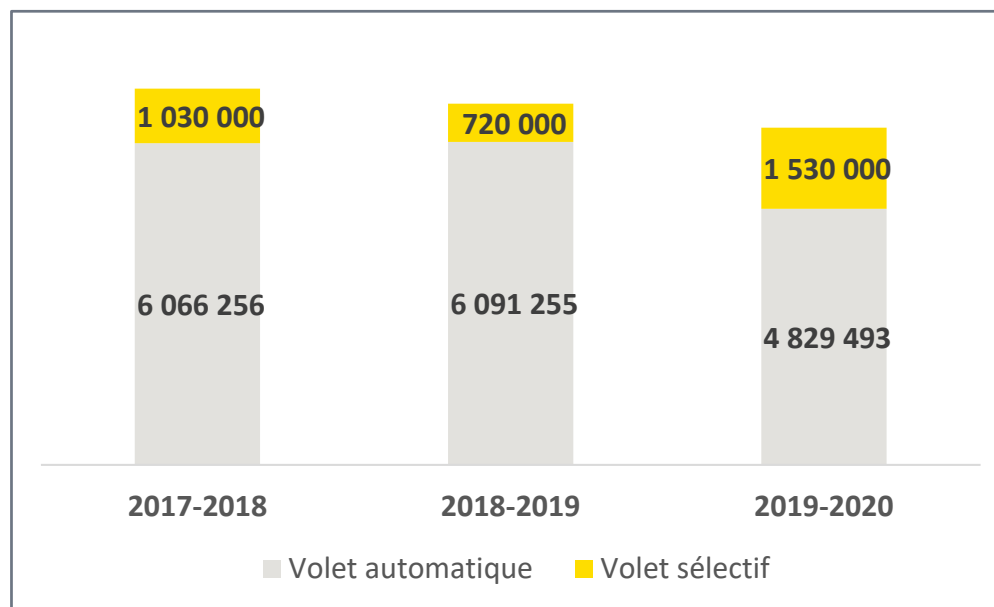
- Automatique
- Sélectif
- Autochtone
- Personnes racialisées

Élargissement des critères: Admissibilité au volet sélectif des sociétés dont un long métrage a été présenté en première à un festival sans être sorti en salles

2 projets par producteur au volet sélectif pour 15 000 \$ chacun

Seuil d'admissibilité au volet automatique haussé à 30 000 \$ et plus

RÉPARTITION DU FINANCEMENT



	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Total budget	7 096 256 \$	6 811 255 \$	6 557 493 \$
Volet Automatique	6 066 256 \$	6 091 255 \$	4 829 493 \$
	85%	89%	74%
Volet Sélectif	1 030 000 \$	720 000 \$	1 530 000 \$
	15%	11%	23%
Volet Autochtone			198 000 \$
			3%

Nombre de sociétés de production admissibles

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Sélectif	187	160	340
Automatique	287	284	90
Autochtone			30
TOTAL	474	444	460

Nombre de sociétés ayant reçu un financement

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Sélectif	60	45	88
Automatique	159	156	70
Autochtone			11
TOTAL	219	201	169

Allocation des financements 2017/18 – 2019/20

- Québec 47,4 %
- Ontario 29,6 %
- Colombie-Britannique 9,7 %
- Nouvelle-Écosse 4,9 %
- Manitoba 3,2 %
- Terre-Neuve/Labrador 2,0 %
- Alberta 1,4 %
- Nouveau-Brunswick 0,7 %
- Saskatchewan 0,7 %
- Territoires du Nord-Ouest 0,1 %
- Nunavut 0,1 %
- île-du-Prince-Édouard 0,1 %

